

ENCORE MOINS 9

On ne vous parle pas des températures hivernales mais du nombre de suppressions d'emplois à la DDFIP51 : - **9 emplois** annoncés lors du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 23 janvier 2024.

Une fois de plus, les directions territoriales subissent encore 600 suppressions d'emplois. Le climat n'est pas au réchauffement.

En *déclaration liminaire*, **FO-DGFIP** fait le constat que la DGFIP est la seule direction de Bercy à continuer de supprimer des emplois et malheureusement la DDFIP51 y contribue. **FO-DGFIP** a également demandé à notre Directeur d'accorder le pont naturel du 10 mai avec des arguments à l'appui...

PONTS NATURELS 2024

UN seul pont naturel est accordé : le vendredi 16 août (*Assomption*).

Notre Directeur a donc décidé de **NE PAS ACCORDER** le pont naturel du 10 mai aux agents de la Marne.

Malgré l'argumentaire de **FO-DGFIP** et des autres syndicats, le Directeur se plie aux directives de la « Délégation Est ». Bien que ses justifications relèvent de la mauvaise foi, il a toute latitude de décider pour sa Direction.

D'autres directions ont accordé ce pont comme, par exemple, le Rhône, l'Essonne (*où est notre ancien Directeur, Mr Fourquet*), la Gironde, le Pas-de-Calais... D'autres services publics dont l'éducation

nationale seront fermés : **FO-DGFIP** vous suggère de venir avec vos enfants dans votre service !!!

La seule possibilité restante serait une décision favorable du nouveau/nouvelle directeur/directrice général(e) avec une modification du calendrier de la campagne de déclaration et permettre ainsi une **égalité** de traitement pour **tous** les agents de la DGFIP.

À la question de **FO-DGFIP** :

« Monsieur le Directeur, serez-vous présent dans les SIP le 10 mai ? » Sa réponse est « oui ».

Chers agents, vous aurez donc l'immense plaisir de croiser votre Directeur.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Notre Direction affiche un solde positif de 10 emplois. Ce stratagème n'est autre que le transfert, de 19 emplois dans la Marne, issus d'autres ministères (*transfert de missions*) ou d'autres services de la DGFIP (*transfert d'emplois des directions d'origine*) pour alimenter les services relocalisés de la DDFIP51 travaillant pour ces directions.

LES CHEFS, D'ACCORD ?

Notre Directeur précise que la décision des suppressions d'emplois est prise en **ACCORD** avec les chefs de services : nos encadrants apprécieront !!!

LES SERVICES ESSORÉS

La quasi-totalité des suppressions concerne des vacances de postes, des départs en retraite non



Section **FO-DGFIP** de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

remplacés ou des promotions. Le Directeur précise que la plupart des services concernés sont en **capacité d'absorber** ce manque de personnel : les services sont « **essorés** », comment peuvent-ils absorber ?

SERVICES IMPACTÉS

- 1C EDR
- 1C Trésorerie Reims Hôpital
- 1C Division BILD
- 1B SIE Épernay
- 1B Antenne Sezanne (SIP Châlons)
- 1B EDR
- 1B SIP Reims
- 1B SGC Reims
- 1IDIV CN Direction (CDL)

Question de **FO-DGFiP** sur le site de Sézanne :
Quelle est la taille critique d'un service ?

Réponse : il n'existe pas de seuil minimal d'emplois mais le NRP est un engagement qui perdure jusqu'au 31 décembre 2026 : ensuite... ?

CONTRÔLE FISCAL

La Direction présente une « réflexion » sur la réorganisation départementale du contrôle fiscal.

Alors même que les réunions de travail avec les agents ne se sont pas toutes tenues, des annonces sont déjà faites.

LE DIALOGUE SOCIAL DANS TOUTE SA SPLENDEUR

Une réflexion qui n'en est déjà plus une puisque la Direction annonce la fusion des 2 BDV de Reims et d'Épernay le 1^{er} septembre 2024 et la fusion en un seul service de la BCR, des PCE et PCR de Reims et d'Épernay au 1^{er} janvier 2025.

Il serait maintenu les 2 sites avec un « siège » et une « antenne ».

Entre le 19 décembre 2023 (*convention des cadres A*) et le 23 janvier 2024, sans raison apparente et donc sans explication, ces **fusions** ont été avancées d'un an !!!

À la lueur des premiers échanges, l'argumentaire de la Direction est incompréhensible pour justifier ces fusions. La seule « raison » semble être : mais comment fait-on pour « caser » tous les chefs ?

S'il y a fusion, il y a donc restructuration de service impliquant au service RH de transmettre toutes les informations nécessaires aux agents.

Alors que le Directeur nous indique qu'il n'y a pas de taille minimale critique pour fermer un service (*cf paragraphe « emplois »*), la Direction évoque cette taille critique pour fusionner les 2 BDV : **dire TOUT et son CONTRAIRE... !**

INFOS DIVERSES

INTEMPÉRIES DU 18 JANVIER

Suite aux mauvaises conditions climatiques du jeudi 18 janvier (*neige et verglas*), **FO-DGFiP** regrette que le message transmis le mercredi 17 janvier à 16h50, par les RH, aux chefs de services n'ait pas été **communiqué à TOUS les agents** :

« *Compte tenu des conditions climatiques actuelles et, comme annoncé, de leur probable dégradation, il vous est vivement conseillé d'autoriser vos agents à recourir, autant que faire se peut, au télétravail. À ce titre, il est rappelé que les agents ne disposant pas de conventions de télétravail pourront être placés en télétravail exceptionnel* ».

Aucun accident impliquant des collègues n'est à déplorer, bien heureusement, mais ce sujet remet en cause la subjectivité et l'interprétation de certains chefs de service sur les messages RH à destination des agents.

FO-DGFiP demande à la Direction qu'un mail soit **directement** adressé aux agents dans ce genre de circonstances comme c'est le cas, par exemple, pour une coupure d'eau et, surtout, à un horaire où les agents peuvent encore prendre leurs dispositions pour agir.

SITE DE VITRY LE FRANÇOIS

Confirmation de l'arrivée des services de l'éducation nationale (*au RDC*) à la mi-mars 2024.

Le SGC est déjà installé au 1^{er} étage avec des aménagements en cours.

SITE DE REIMS

En 2024 doivent débuter les travaux de changements des « ouvrants », de l'installation de la TOIP (*téléphonie par internet*), de l'installation de bornes électriques pour les véhicules de la Direction.

ERD ET ACCUEIL DE PROXIMITÉ

Dès le 1^{er} avril 2024, « si tout se passe bien » selon les propos de la Direction, les EDR ne seront plus affectés dans les Établissements France Service et accueils de proximité, à l'exception des permanences durant les échéances fiscales.



Section **FO-DGFiP** de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>